

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 février 2025

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 10 février 2025 à la mairie sous la présidence de Mme RAY PEROT Agnès, suite à une convocation en date du 05 février 2025.

Etaient présents :

Mmes et M. ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DOMAS Julien, GUERRIER Laure, JOUBERT Jean Paul (en visio), MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine.

Etaient absents excusés :

Mme JACQUARD Marie-Thérèse qui a donné son pouvoir à Mme ANGLARÈS Annick

Mme JOLY Catherine qui a donné son pouvoir à M. DOMAS Julien.

M. DARBELET Pierre qui a donné son pouvoir à M. MARTEL Didier

Etait absent :

M. TRION Serge

Secrétaire de séance : Mme GUERRIER Laure

La séance du conseil municipal débute à 20h00 après la présentation de M. DE SOULTRAIT Arthur pour son projet d'implantation d'un kiosque à pizzas sur la commune.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 20 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Mme RAY PEROT Agnès demande l'autorisation au conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour trois délibérations pour la demande de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux aux vestiaires du stade, pour la vidéo surveillance et une demande de subvention départementale au titre de la solidarité. Ce qui est adopté à l'unanimité.

1. Demande de DETR pour le remplacement de luminaires en led pour la salle omnisports, l'école, la salle du four à chaux, la crèche et les terrains annexes du stade

Mme RAY PEROT Agnès nous présente les devis :

	DEPENSES HT		RECETTES	%
SALLE OMNISPORTS	2 611,70	DETR	4 689,00	35,00
TERRAIN ANNEXE STADE	2 614,71	MOULINS COMMUNAUTE	2 679,00	20,00
ECOLE	6 394,96	REGION	pour mémoire	
SALLE DU FOUR A CHAUX	1 441,89			
CRECHE	334,56			
TOTAL TRAVAUX	13 397,82	TOTAL	7 368,00	
		AUTOFINANCEMENT	6 029,82	45,00
TOTAL GENERAL	13 397,82	TOTAL GENERAL	13 397,82	

Après calcul, la dépense subventionnable se chiffre à 13 397,82 euros HT. Le taux de subvention est de 35 %. Le montant de la subvention attendue s'élève donc à **4 689,00 euros.**

Le conseil approuve à l'unanimité.

2. Demande de DETR pour les travaux des vestiaires du stade :

Mme RAY PEROT Agnès nous présente les devis :

	DEPENSES HT		RECETTES	%
Plomberie	3 050,00	DETR	6 359,19	35,00
Carrelage	15 119,10	MOULINS COMMUNAUTE	3 633,82	20,00
		CONSEIL REGIONAL	<i>mémoire</i>	
TOTAL TRAVAUX	18 169,10	TOTAL	9 993,01	55,00
		AUTOFINANCEMENT	8 176,09	45,00
TOTAL GENERAL	18 169,10	TOTAL GENERAL	18 169,10	

Après calcul, la dépense subventionnable se chiffre à 18 169.10 euros HT. Le taux de subvention est de 35 %. Le montant de la subvention attendue s'élève donc à **6 359,19 euros.**

Le conseil approuve à l'unanimité.

3. Demande de DETR pour la réfection de la cuisine, du réfectoire scolaire et du portillon

Mme RAY PEROT Agnès nous présente les devis :

	DEPENSES HT		RECETTES	%
Rénovation cantine scolaire	11 845,18	DETR	5 422,02	35,00
Electrification du portillon	2 840,52	MOULINS COMMUNAUTE	1 971,17	12,72
Gâche électrique	805,78	CONSEIL DEPARTEMENTAL	5 000,00	32,28
TOTAL TRAVAUX	15 491,48	TOTAL	12 393,19	0,80
		AUTOFINANCEMENT	3 098,30	20,00
TOTAL GENERAL	15 491,48	TOTAL GENERAL	15 491,48	

Après calcul, la dépense subventionnable se chiffre à 15 491,48 euros HT. Le taux de subvention est de 35 %. Le montant de la subvention attendue s'élève donc à **5 422,02 euros.**

Le conseil approuve à l'unanimité.

4. Demande de DETR pour l'acquisition d'un four et d'un lave-vaisselle à la salle du Four à Chaux, d'un ballon d'eau chaude salle des Réaux Sanciots, d'une vitrine d'affichage à la mairie

Mme RAY PEROT Agnès nous présente les devis :

	DEPENSES HT		RECETTES	%
Salle du Four à Chaux (piano et lave-vaisselle)	6 353,36	DETR	2 972,68	35,00
Salle des Réaux Sanciots (Ballon d'eau chaude)	733,00	MOULINS COMMUNAUTE	1 698,67	20,00
Pose de vitrines à la mairie	1 407,00			
TOTAL TRAVAUX	8 493,36	TOTAL	4 671,35	55,00
		AUTOFINANCEMENT	3 822,01	45,00
TOTAL GENERAL	8 493,36	TOTAL GENERAL	8 493,36	

Après calcul, la dépense subventionnable se chiffre à 8 493,36 euros HT. Le taux de subvention est de 35 %. Le montant de la subvention attendue s'élève donc à **2 972,68 euros**.

Le conseil approuve à l'unanimité.

20h30 départ de Mme MARCADIER Isabelle qui a donné son pouvoir à Mme BERTHOMIER Laurence.

5. Plan de financement du SDE pour le renouvellement de foyers vétustes

Madame Agnès RAY PEROT expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement de 19 luminaires aux impasses Gilbert Gueullet, Claude Bonin, Jean Sénotier car les ampoules ne se fabriquent plus, et de 16 luminaires aux impasses de l'An 2000 et de Curebourse car ils ont des ampoules de 100 watts qui consomment beaucoup plus que des LED.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

- **L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 16 800 €.**
- **Le SDE03 prenant en charge 13 440 €, la part communale s'élève donc à 3 360 €.**

Le conseil approuve à l'unanimité.

6. Demande de DETR pour programme de vidéosurveillance

Mme RAY PEROT Agnès nous présente le devis de la CEME pour un montant de 10 896 € (dont part communale de 6 521 € et part SDE03 4 375 €) pour le branchement et les poteaux à rajouter.

Puis le devis de la Société EFTE pour la vidéosurveillance :

	DEPENSES HT		RECETTES	%
DEVIS EFTE	19 401,15	DETR	8 730,52	45,00
		CONSEIL REGIONAL		0,00
TOTAL TRAVAUX	19 401,15	TOTAL	8 730,52	0,45
		AUTOFINANCEMENT	10 670,63	55,00
TOTAL GENERAL	19 401,15	TOTAL GENERAL	19 401,15	

Le devis comprend une caméra à chaque point tri et une au city stade, soit un total de six.

Après calcul, la dépense subventionnable se chiffre à 19 401,15 euros HT. Le taux de subvention est de 45 %. Le montant de la subvention attendue s'élève donc à **8 730,52 euros**.

Vote du conseil : 12 voix « pour » et 3 voix « contre » (Monique SORUS, Laurence BERTHOMIER, Isabelle MARCADIER).

7. Demande de subvention départementale au titre de la solidarité pour les travaux de la cantine.

Cette demande concerne les travaux de la cantine. Il s'agit de la seule demande de subvention qui peut être faite au Conseil Départemental dans le périmètre du RCVCB. Cette subvention est de 5 000 € pour 10 000 € minimum de travaux engagés.

Le conseil approuve à l'unanimité.

8. Divers

- ❖ Mme RAY PEROT Agnès nous présente un devis de 702.46 € TTC pour la rénovation des mains courantes du stade. La mairie achètera la peinture et les travaux (décapage et peinture) seront réalisés par les jeunes de l'IME.

Départ de M. JOUBERT Jean Paul à 21h00.

9. Point des Adjointes

Mme RAY PEROT Agnès

- ❖ nous indique qu'une réunion concernant une « fête des associations » avec les Présidents des associations a eu lieu le 31 01 2025 : 11 associations étaient présentes, la date retenue est le 30 08 2025 de 10h00 à 17h00. La mairie viendrait en soutien de cette journée mais les associations seraient acteurs. Les associations tiendront un stand avec en plus des démonstrations pour certaines d'entre elles. L'idée a été émise de contacter les commerçants du marché hebdomadaire pour éventuellement les associer à cette journée. Prochaine réunion le 13 03 2025 à 19h00.
- ❖ La semaine dernière a eu lieu les AG du Club des Aînés, de la Pastourelle et du Comité des Fêtes. Vendredi 14 02 2025 aura lieu l'AG du Comité de Jumelage.

- ❖ a contacté M. MARTIN DOUYAT Thierry pour la projection de la ligne de démarcation Saône et Loire et Allier. Pas de concordance de dates entre les disponibilités de ce Monsieur et les disponibilités de la salle: annulation de la projection pour cette année.

M. Didier MARTEL

- ❖ informe que le conseil d'école a eu lieu le 28 01 2025 :
 - des visites médicales ont eu lieu et vont se poursuivre d'ici à la fin de l'année mais les dates ne sont pas encore fixées ;
 - un exercice de sécurité PPMS départemental « Mise à l'Abri Attentat Intrusion » a eu lieu le 16 12 2024 qui s'est globalement bien déroulé ;
 - au mois de novembre les élèves du CE2 au CM2 ont répondu au questionnaire relatif au harcèlement ;
 - les effectifs : 1TPS, 19 PS, 18 MS, 21 GS, 15 CP, 19 CE1, 26 CE2, 20 CM1 et 21 CM2 soit 160 élèves ;
 - la journée olympiade sera reconduite cette année mais pas encore de date ;
 - la sortie de fin d'année des classes CE1/CE2, ce2/CM1 etCM/CM2 aura lieu le 17 avril 2025 au parc animalier d'Auvergne ;
 - le rapport d'évaluation externe a été remis à l'école fin décembre 2024 ;
 - le prochain conseil d'école sera le 03 06 2025.
- ❖ Les parents d'élèves ont été reçus en mairie par la commission scolaire le 03 02 2025, pour donner suite à un échange lors d'un précédent conseil d'école, sur des questions sur les coûts et les paiements de la garderie et de la cantine. La commission leur a présenté la réalité des coûts de la garderie et de la cantine et le peu de marge de manœuvre pour répondre à leurs demandes.
- ❖ Mme RAY PEROT Agnès nous indique que l'aire de stationnement de la forêt a été agrandie.
- ❖ Le bulletin municipal est chez l'imprimeur et devrait arriver très rapidement pour la distribution dans les boîtes aux lettres.

Annick ANGLARES

- ❖ nous informe pour le CCAS que l'atelier « nutri active et bien manger/manger bien » débutera le mardi 04 mars 2025 jusqu'au 16 mai 2025. Les séances nutri active se dérouleront à la salle de la chapelle et les séances bien manger/manger bien se dérouleront à la salle des 3 vallées. Les inscriptions vont débuter prochainement (15 personnes maximum). L'atelier est gratuit.
- ❖ Une réunion du CCAS aura lieu en mairie le 10 03 2025 à 19h00.

Monique SORUS demande s'il est possible de faire un point sur le restaurant.

Mme RAY PEROT Agnès répond qu'une étude de sol a été demandée par l'assureur. Cette étude de sol a été faite jeudi dernier, les travaux sont interrompus jusqu'à réception du rapport de cette étude. Le pignon intermédiaire du bâtiment est très instable.

Julien DOMAS ajoute que la question de l'application de pénalités de retard au maître d'œuvre, qui a clairement fauté dans son devoir de conseil, doit maintenant se poser.

Annick ANGLARES nous informe que l'orthodontiste est en cours d'installation son cabinet ouvrira le 24 02 2025 (prise de rdv possible à partir du 17 02 2025).

M. MARTEL Didier ajoute que trois personnes ont été reçues en entretien au Centre de Gestion de l'Allier pour le poste d'adjoint administratif pour l'Agence Postale Communale de Trévol et que Manon JOYEUX a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.